



COMMUNIQUE N° 016 /C/INJS/DAG/SDBMM/SM/2026 DU 02 FEV 2026 À  
PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À  
MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°001 AAMI/INJS/DAG/2025 DU 06 JANVIER 2026  
RELATIF À LA PRÉ-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES  
GROUPEMENTS DE BUREAUX D'ÉTUDES POUR LE RECRUTEMENT D'UN  
CONSULTANT EN VUE DE L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE  
L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le Directeur de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports communique :

Par Décision n°010/D/INJS/DAG/SDBMM/SM/2026 du 02 FEV 2026, les entreprises ci-après désignées ont été retenues dans le cadre de l'avis d'appel à manifestation dont l'objet est sus-mentionné.

Il s'agit de :

- 1- *Ets MORPHUS ET FRERE, 694 120 6148.*
- 2- *Ets A&N ENGINEERING GROUP, Tel : 699 466 176.*
- 3- *Ets SAINTE MARIE THÉRÈSE, Tel : 697 041 341.*

Lesdites entreprises sont par conséquent invitées à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Division des Affaires Générales de l'INJS.

Ampliation :

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.





02 FEV 2026

**DECISION N° 010 /D/INJS/DAG/SDBMM/SM/2026 DU PORTANT  
PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION  
D'INTÉRÊT N°001 AAMI/INJS/DAG/2025 DU 06 JANVIER 2026 RELATIF À LA PRÉ-  
QUALIFICATION DES BUREAUX D'ÉTUDES ET/OU DES GROUPEMENTS DE  
BUREAUX D'ÉTUDES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE  
L'ACTUALISATION DE L'ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'INSTITUT NATIONAL DE  
LA JEUNESSE ET DES SPORTS.**

**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,**

**Maître d'Ouvrage**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012/346 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant organisation du Ministère des Sports et de l'Éducation Physique ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, et des Autres Entités Publiques, pour l'exercice 2026 ;

Vu les nécessités de service ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les entreprises ci-après désignées ont été retenues dans le cadre de l'avis d'appel à manifestation dont l'objet est sus-mentionné :

- 1- *Ets MORPHUS ET FRERE, 694 120 6148.*
- 2- *Ets A&N ENGINEERING GROUP, Tel : 699 466 176.*
- 3- *Ets SAINTE MARIE THÉRÈSE, Tel : 697 041 341.*

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**Ampliation :**

- MINMAP (pour info),
- ARMP (pour info),
- Intéressés (à titre de notification),
- P/CIPM,
- Affichage,
- Chrono,
- Archives.

